

Plan de foresterie urbaine

Service de l'environnement

GATINEAU

POUR

LA

VIE



Commission de l'environnement et de la lutte aux
changements climatiques | 14 septembre 2022



Mise en contexte

- Plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) adopté en 2012 dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique environnementale
 - Plan d'action de 5 ans (2013-2017) avec une prolongation du plan de 2018-2020
- Proposition de Plan de foresterie urbaine (PFU) présenté à la CELCC du 6 juillet 2022

Objectifs de la présentation

- Présenter les résultats de la consultation publique 2022 sur la foresterie urbaine
- Présenter des propositions d'objectifs et actions du PFU, comprenant les mesures spécifiques aux commentaires reçus le 6 juillet
- Obtenir l'appui de la CELCC sur la proposition de Plan de foresterie urbaine 2023-2030

Plan de la présentation

- Forêt urbaine et état de situation
- Résultats de la consultation publique de mai 2021
- Résultats de la consultation publique de septembre 2022
- Vision du plan de foresterie urbaine
- Orientations proposées
- Objectifs et actions proposées
- Recommandations

Forêt urbaine et état de situation

Les arbres et les boisés en ville procurent de nombreux bienfaits

- Bienfaits écologiques
- Bienfaits économiques
- Bienfaits sociaux

L'indice de canopée du territoire de la ville de Gatineau est de 42,6%

- Couvert forestier de bonne ampleur
- La canopée n'est pas répartie équitablement sur le territoire
- Plusieurs secteurs ont un indice de canopée beaucoup plus faible que la moyenne régionale
- 54 communautés sur 74 (73%) sont sous la moyenne municipale
- 35 communautés sur 74 (47%) ont un indice inférieur à 30%



Consultation publique 2021

- 136 participants à la consultation du 25 mai 2021
- 468 réponses au questionnaire en ligne du 12 mai au 13 juin 2021
- 11 textes de réflexion reçus

4 grands thèmes récurrents

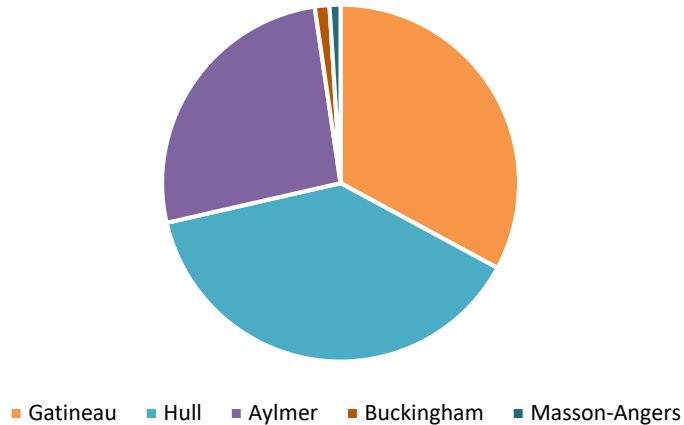
- Actualiser et bonifier les connaissances de la forêt urbaine gatinoise et des services écosystémiques associés
- Adopter la vision, la stratégie et la réglementation municipale à la lutte aux changements climatiques
- Accompagner et sensibiliser des citoyen(ne)s dans l'entretien et la plantation des arbres et des végétaux
- Intervenir sur le développement immobilier local pour conserver des espaces boisés



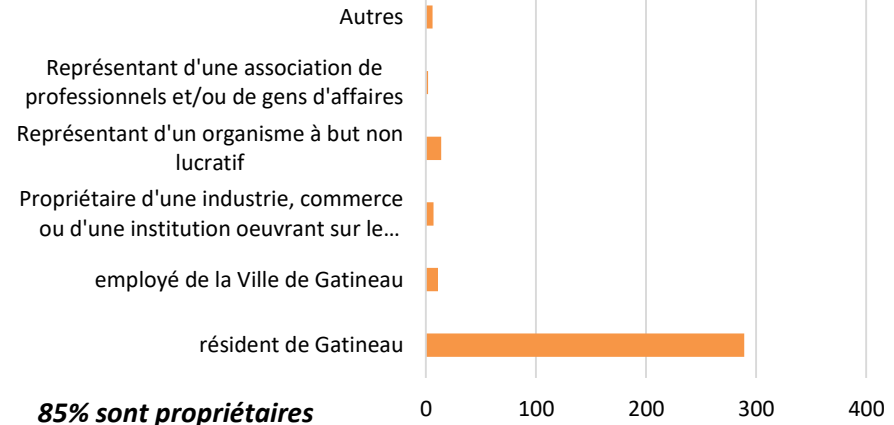
Résultats de la consultation publique 2022

- Consultation publique en ligne du 29 août au 9 septembre 2022
- 301 répondants

Secteurs où résident les répondants

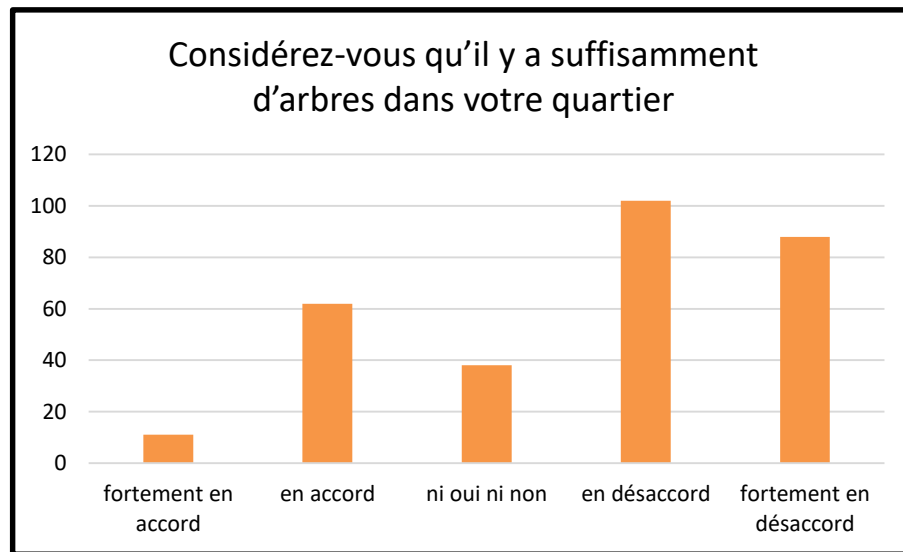
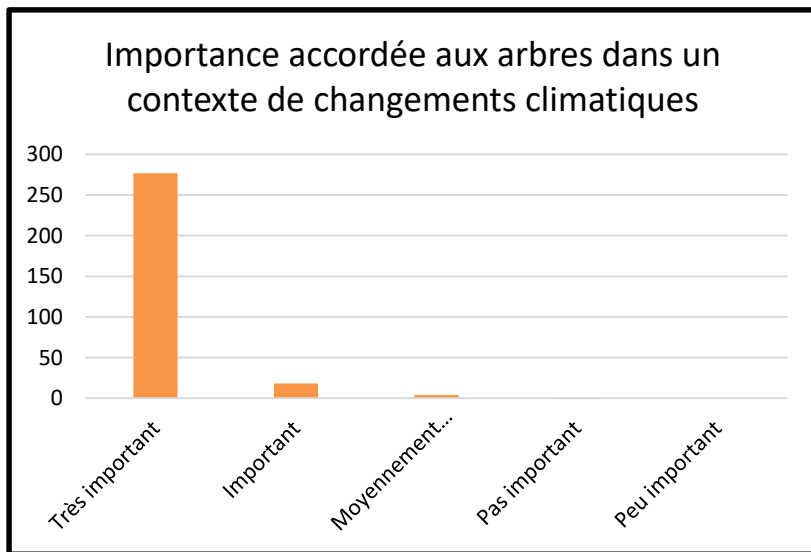


Profil des participants



Résultats de la consultation publique 2022

- Les arbres urbains sont **très importants** dans un contexte de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci pour **92%** des répondants.
- Selon **63%** des répondants, il n'y a **pas suffisamment d'arbres** dans leur quartier



Résultats de la consultation publique 2022

Les 3 bienfaits des arbres les plus importants pour les participants

- 1) *Contrôle de la température grâce à l'ombrage de leur cime*
- 2) *Maintien de la biodiversité, autant végétale qu'animale*
- 3) *Purification de l'air par la photosynthèse et l'interception de particules en suspension*

Les 3 effets des arbres et boisés causant le plus d'inconfort

- 1) *Risque de chutes des branches*
- 2) *Allergies causées par le pollen*
- 3) *Réduction de la visibilité*

Résultats de la consultation publique 2022

Quatre actions proposées à classer par ordre de priorité

- 1) Protéger les arbres et boisés des menaces qui affectent leur état de santé et qui ont le plus d'impact sur la canopée
- 2) Planter plus d'arbres
- 3) Améliorer l'entretien et la protection des arbres municipaux existants
- 4) Limiter l'abattage d'arbres privés sur le territoire par l'application de la réglementation



Plan de foresterie urbaine 2023-2030



VISION

La Ville de Gatineau entend maintenir et favoriser l'épanouissement d'une forêt urbaine en santé, riche, diversifiée et dense qui contribue de façon durable à améliorer la qualité de l'air, la qualité du sol, la qualité de l'eau, la biodiversité et les échanges vitaux, à réduire la consommation d'énergie et à améliorer la qualité de vie des quartiers et de la Ville. Gatineau sera un exemple auprès des générations futures pour la richesse et la qualité de son environnement verdoyant.

Orientations du plan de foresterie urbaine

Protection, conservation et
amélioration de la forêt urbaine



Plantation d'arbres et augmentation
de l'indice de canopée



Sensibilisation et implication
de la communauté



Suivi et reddition
de comptes



Objectifs du plan de foresterie urbaine

Protection, conservation et amélioration de la forêt urbaine

Protéger et valoriser le couvert forestier existant

Améliorer et préserver la santé de la forêt urbaine

Améliorer les pratiques d'arboriculture et de foresterie urbaine

Plantation d'arbres et augmentation de l'indice de canopée

Atteindre 30% d'indice de canopée dans toutes les communautés

Diminuer l'impact des îlots de chaleur

Planter au moins 10 000 arbres par année

Sensibilisation et implication de la communauté

Informar, sensibiliser et éduquer les citoyens et intervenants

Rejoindre les citoyens de communautés un faible indice de canopée

Mobiliser la communauté afin d'améliorer la forêt urbaine et augmenter l'indice de canopée

Suivi et reddition de comptes

Assurer un suivi annuel du PFU à l'aide d'indicateurs de performance

Objectif

1.1 Protéger et valoriser le couvert forestier existant

Actions proposées

Action 1 Évaluer la valeur économique des services écosystémiques de la forêt urbaine

Mesure 1.1.1.4 Ajuster la réglementation afin d'assurer le maintien des bénéfices fournis par les corridors verts

Action 2 Limiter l'abattage d'arbres privés sur le territoire par l'application de la réglementation
61% des répondants au questionnaire affirment que la réglementation est pas assez ou pas du tout assez sévère

Mesure 1.1.2.3 Évaluer la possibilité d'exiger la certification des entreprises œuvrant en arboriculture sur le territoire

Action 3 Mieux intégrer les projets de développement urbain dans les secteurs boisés

Action 4 Améliorer la protection et préservation des arbres lors des travaux de toute sorte

Action 5 Valoriser les arbres remarquables et les boisés de grande valeur

Objectif

1.2 Améliorer et préserver la santé de la forêt urbaine

Actions proposées

Action 6 Protéger les arbres et boisés des menaces qui affectent leur état de santé et qui ont le plus d'impact sur la canopée

Action 7 Préparer et adapter la forêt urbaine aux changements climatiques



Objectif

1.3 Améliorer les pratiques d'arboriculture et de foresterie urbaine

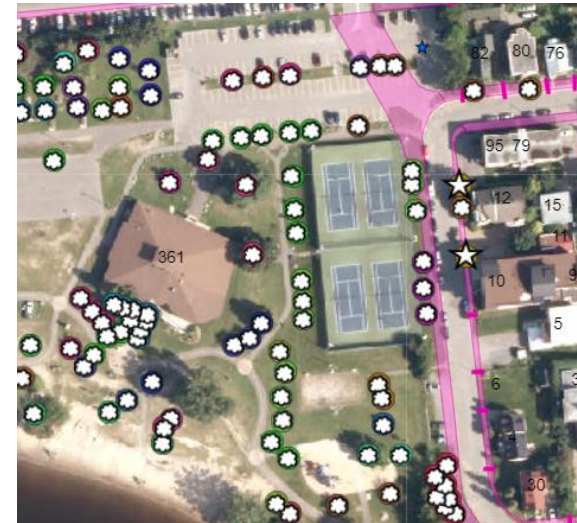
Actions proposées

Action 8 Inventorier tous les arbres municipaux situés en sites aménagés

Action 9 Acquérir de l'information sur tous les boisés municipaux

Action 10 Déployer une stratégie d'amélioration continue de l'entretien et de la plantation des arbres municipaux

Mesure 1.3.3.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme d'élagage cyclique et d'entretien des arbres municipaux



Objectif 2.1

Améliorer l'indice de canopée de la ville pour viser un minimum de 30% dans chacune des communautés en augmentant le nombre de plantation

Actions proposées

Action 11 Rédiger un programme ambitieux de plantation d'arbres adapté aux différentes communautés visant un taux de canopée minimal de 30%

Action 12 Bonifier les programmes de donation d'arbres et favoriser la participation des citoyens de communautés ayant un faible indice de canopée



Objectif 2.2

Diminuer l'impact des îlots de chaleur par la plantation d'arbres en milieu urbain



Actions proposées

Action 13 Prioriser la plantation et le remplacement d'arbres dans les zones à forte concentration d'îlots de chaleur

Action 14 Accompagner les citoyens au niveau du respect du nombre d'arbres requis sur leur terrain, en particulier en façade.

Mesure 2.2.2.1 Élaborer et mettre en œuvre une campagne de communication reliée à l'exigence d'arbres sur un terrain

Mesure 2.2.2.2 Créer un programme de soutien qui permettra d'inciter les citoyens à planter des arbres en façade de leur propriété

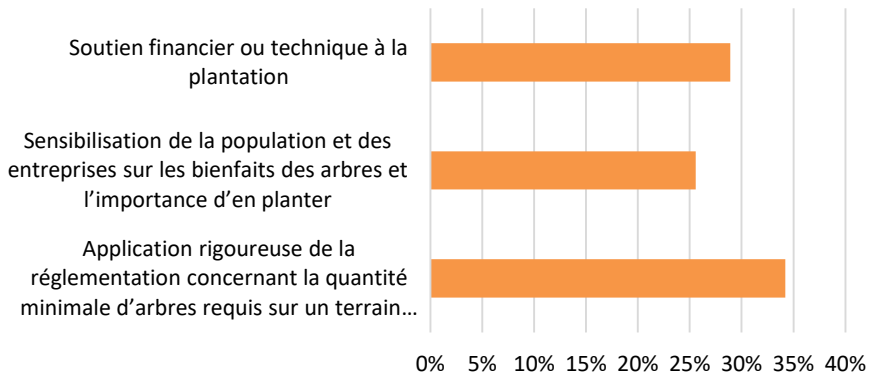
Mesure 2.2.2.3 Effectuer un suivi serré du remplacement d'arbre exigé suite à l'émission d'un c.a. pour abattage d'arbre

Mesure 2.2.2.4 Effectuer un suivi serré de la réalisation et conformité des plantations d'arbres dans les nouvelles constructions

Plantation d'arbres sur les terrains privés

Résultats du questionnaire

Quelle stratégie la Ville de Gatineau devrait-elle utiliser afin d'augmenter la plantation d'arbres sur les terrains privés?



Freins à la plantation d'arbres

Manque d'espace	46%
Quantité suffisante d'arbres sur le terrain	28%
Coût des arbres	18%
Autres nuisances causées par un arbre	4%
Entretien nécessaire	3%
Ombrage causé par l'arbre	2%

Objectif 2.3

Planter au moins 10 000 arbres par année afin d'augmenter l'indice de canopée général de la ville

Actions proposées

- Action 15** Planter massivement des arbres dans des sites naturels
- Action 16** Rechercher du financement via des programmes de plantation d'arbres et de lutte et adaptation aux changements climatiques
- Action 17** Mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer un approvisionnement stable d'arbres de qualité à bon prix



Objectif 3.1

Informar, sensibiliser et éduquer les citoyens et intervenants afin d'augmenter les bienfaits que procurent les arbres à la communauté

Actions proposées

Action 18 Déployer des campagnes d'ISÉ qui feront connaître l'importance des arbres auprès de l'ensemble de la population

Action 19 Communiquer annuellement avec les entreprises, groupes et associations ayant des liens avec la foresterie urbaine pour renforcer la collaboration

Mesure 3.1.2.2 Communiquer périodiquement avec les entreprises œuvrant en arboriculture ainsi que les organismes et associations ayant des liens avec la foresterie urbaine

Action 20 Diffuser à l'interne le nouveau plan de foresterie urbaine et les actions concrètes d'amélioration pouvant être mises en place



Objectif 3.2

Rejoindre les citoyens de communautés ayant un faible taux de canopée afin d'améliorer la plantation d'arbres

Action proposée

Action 21 Mettre en place un programme de sensibilisation ciblé envers les communautés ayant un faible taux de canopée



Objectif 3.3

Appuyer les initiatives citoyennes et communautaires de plantation d'arbres et d'amélioration de la forêt urbaine

Action proposée

Action 22 Appuyer les initiatives citoyennes et communautaires de plantation d'arbres et d'amélioration de la forêt urbaine



Crédit photo : CREDDO – Agatha Rowland

Objectif 4.1

Assurer un suivi annuel du PFU à l'aide d'indicateurs de performance

Action proposée

Action 23 Assurer le suivi et la reddition de comptes liés au Plan de foresterie urbaine



Recommandation

R-CELCC-2022-09-14/02

Recommander le Plan de foresterie urbaine 2023-2030

Merci à vous et à l'équipe

Équipe de réalisation :

Alexandre Dumas, coordonnateur foresterie urbaine

Simon Landry, coordonnateur foresterie urbaine

Vincent Paquette, coordonnateur